

Procès-verbal du Conseil d'administration du CCAS du 6 avril 2022

Présents : Philippe MARION ; Marie-Thérèse DARIER ; Sophie CETIN ; José GARCIA ; Kati BOUDIER ; Nicole HINZEN ; Louis GATET ; Martine JARDINET ; Cécile MICHEL ; Georges VEYRIER

Absents : Cristian MEA ; Brigitte CASTALDI ; Jocelyne BUNIAZET

Pouvoirs : Christian MEA à Marie-Thérèse DARIER

Nombre de membres en exercice : 13

Nombre de membres présents : 10

Nombre de voix : 11

Date de convocation : 31 mars 2022

Secrétaire : Sophie CETIN

Délibérations

- Compte de gestion CCAS 2021

Vote à l'unanimité.

- Compte administratif CCAS 2021

Le budget prévisionnel demeure celui qui a été présenté en dernière réunion.

En 2020, reliquat assez important donc diminution en 2021 de la contribution de la commune.

Pour 2021, augmentation de la contribution car excédent à reporter moindre cette année.

Président de séance : José Garcia à la sortie de Philippe Marion.

Vote à l'unanimité.

- Reprise de résultat

Vote à l'unanimité.

- Budget primitif

Sont prévues les actions qui existent déjà au CCAS.

Le dispositif prof express est proposé pour être inscrit au budget.

Echanges sur une aide financière à verser aux réfugiés Ukrainiens :

- o Pas d'aide spécifique pour cela : une prise en charge est réalisée par des familles directement ;
- o Une exception : installation par la Mairie d'une famille dans un appartement d'urgence. Une famille condriote s'en occupe par ailleurs ;
- o Le cadre légal est aussi à regarder quant à la possibilité de verser des aides exceptionnelles ;
- o Des aides et prises en charges existent en dehors du CCAS déjà.
- o Il convient enfin de ne pas se précipiter. Cela va durer un certain temps.

2 abstentions.

Autres votes pour.

- Dispositif Prof express

- o Arguments contre (M. Veyrier – Mme Michel) :

- Une distance est mise en place à cause des écrans - Manque d'humain

- Dispositif commercial - pourquoi ne pas rechercher une solution avec des professeurs de l'Education Nationale ?
- Priorité n'est pas sur les devoirs forcément. On peut axer plutôt sur une activité sociale autre. N'y a-t-il pas d'autres actions prioritaires pour le CCAS (cela n'est pas vraiment ressorti de l'ABS) ?
- Avant de voter ce dispositif il faudrait en étudier d'autres
- Tous les enfants n'ont pas d'équipement
- Engagement sur 3 ans nécessaire
- Arguments pour :
 - Ne coute rien aux familles
 - Aide supplémentaire pour travailler de chez soi
 - Tous les parents n'ont pas les moyens d'aider leurs enfants
 - Devoirs réalisés hors de la structure scolaire en tant que telle
 - Ce dispositif n'empêche pas qu'il y ait d'autres solutions
 - Fluidité dans l'aide

2 abstentions

Autres votes pour.

Questions diverses

Le repas des anciens aura lieu le 22 mai 2022, un courrier a été envoyé aux anciens pour confirmer leur présence.

Projet annulé de maison de retraite prévu dans l'ensemble immobilier de la SEMCODA.

Regret exprimé par M. Veyrier à ce propos.

La SEMCODA du fait de ses difficultés financières a renoncé mais louera en logement social. Le promoteur s'était engagé auprès des prédécesseurs, la municipalité n'a pas de pouvoir sur le sujet.

Président
Philippe MARION

Secrétaire
Sophie CETIN

